# **Médecins généralistes:** évoquer la violence n'est plus tabou

Huit médecins généralistes sur dix sont confrontés mensuellement à des cas de violences qu'ils repèrent eux-mêmes ou que les patients leur déclarent. Ce chiffre, issu de l'enquête Baromètre santé médecins/pharmaciens 2003 de l'INPES, confirme les travaux rapportés par le Haut Comité de la santé publique montrant le rôle essentiel que les médecins jouent dans la détection – et donc la prévention – des violences de tous types. Beaucoup de médecins se sentent toutefois démunis face à ce phénomène; en revanche, ceux qui travaillent en réseau avec d'autres professionnels de santé semblent davantage sensibilisés à ces préoccupations.

Sujets difficiles à aborder il y a encore peu de temps, les violences commencent à se « dévoiler ». Les médecins généralistes sont souvent des interlocuteurs privilégiés pour recueillir les confidences des personnes victimes ou pour constater les violences subies par leurs patients. Comme en témoignent les résultats de l'enquête Baromètre santé médecins/pharmaciens 2003, la violence s'inscrit dans le quotidien de nombre de praticiens<sup>1</sup>.

Huit médecins généralistes sur dix (80,5 %) déclarent être confrontés mensuellement à des cas de violences, qu'il s'agisse de violences conjugales, familiales, d'abus sexuels, de violences ou de harcèlement dans le travail<sup>2</sup>. En moyenne, toutes violences confondues, les médecins généralistes estiment être confrontés à près de trois cas par mois.

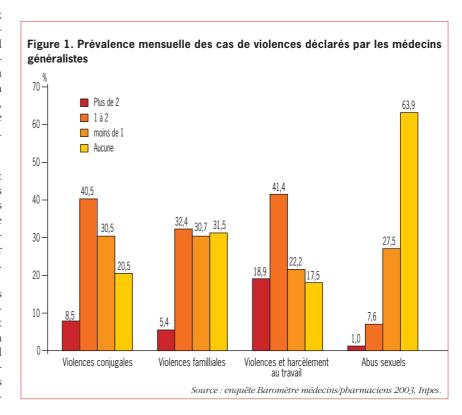
#### Violences au travail

Les violences les plus fréquemment rencontrées concernent les violences dans le travail : 82,5 % des généralistes y sont confrontés dans leur patientèle et six généralistes sur dix (60,3 %) déclarent en moyenne au moins un cas par mois ; 18,9 % plus de deux cas par mois.

La moyenne des cas de violences et/ou de harcèlement au travail déclarés par les généralistes et concernant leurs patients est de 1,4 cas par mois. En l'absence de données antérieures, il n'est pas possible de savoir si le nombre de ces cas de violences déclarés auprès des généralistes est en augmen-

tation. Toutefois, depuis la loi de modernisation sociale de 2002, d'autres observateurs, médecins du travail, consultants de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, professionnels des consultations sur « la souffrance au travail » (Association mots pour maux, Fnath, etc.) témoignent d'une forte augmentation des demandes sur ce sujet. La dégradation des conditions de travail (enquêtes de la Fondation de Dublin, enquêtes de la

Dares, enquêtes des organisations syndicales), l'affaiblissement des collectifs de travail conduit à une augmentation sensible de la tension nerveuse, de la charge psychique, du stress, de la souffrance psychique, ainsi qu'à l'existence de rapports tendus ou violents entre collègues ou avec la hiérarchie (1-5). L'enquête du HCSP révèle que 26 % des actifs ont été victimes ou témoins de critiques répétées et injustes dans leur travail, 20 % d'insultes, de propos grossiers



# la santé en chiffres

ou racistes : « cette situation est d'autant plus préoccupante que nombre de personnes hésitent à se confier sur ces phénomènes de harcèlement moral. » (6) La fréquence des cas de violences au travail constatée par les médecins généralistes (au moins un cas par mois) est significativement plus importante dans les grandes agglomérations : de 52 % dans les agglomérations de moins de 20 000 habitants à 63,8 % pour celles de plus de 20 000 habitants et 73,8 % en région parisienne.

# Violences conjugales et familiales

Les violences conjugales et les violences familiales font elles aussi partie de l'observation clinique des généralistes. En France, une femme sur dix âgée de plus de 20 ans et vivant en couple serait victime de violences conjugales et un quart d'entre elles (24 %) fait appel en premier lieu à un médecin (7).

Dans le baromètre médecins/pharmaciens 2003, 79,5 % des généralistes déclarent être confrontés à des cas de violences conjugales et 68,5 % à des cas de violences familiales. La prévalence mensuelle des violences conjugales (au moins un cas par mois) concerne 49 % des généralistes et celle des violences familiales 37,8 % des médecins (Figure 1). Le nombre moyen de cas

observés mensuellement est respectivement de 0,9 et 0,7 (Figure 2).

Toutefois, si l'on se réfère à l'enquête exploratoire menée par l'Institut de l'humanitaire auprès des médecins généralistes d'Ile-de-France (8), une grande majorité des médecins (60 %) reconnaît être insuffisamment formée pour « repérer » et *a fortiori* prendre en charge les femmes victimes de violences conjugales; 47 % ont un sentiment d'impuissance face à ces problèmes. Les médecins font valoir comme principales difficultés l'absence de « profil » type de la femme victime, la dissimulation par la femme de sa situation et la difficulté de repérage de symptômes cliniques spécifiques à la violence conjugale. Parmi les médecins qui déclarent suivre des patientes violentées, moins de 8 % effectuent un dépistage actif. Dans huit cas sur dix (85 %), c'est en effet la femme elle-même qui se signale comme victime. Ces résultats, confrontés à ceux du nouveau Baromètre santé INPES, laissent à penser que la prévalence des violences conjugales pouvant être repérées par la médecine générale pourrait être très supérieure à celle déclarée par les médecins.

Les recommandations du rapport Henrion (9) plaident pour une plus grande sensibilisation et formation des médecins généralistes au dépistage, à l'évaluation des risques et à l'orientation des personnes victimes de violences conjugales. Un travail pluridisciplinaire et en réseaux est à développer, associant médecins généralistes, hospitaliers, spécialistes, notamment psychiatres, travailleurs sociaux et réseaux associatifs.

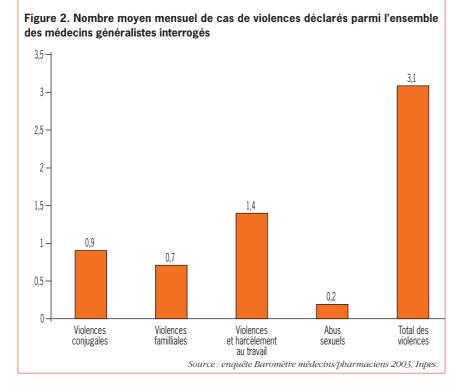
Les résultats du Baromètre santé confirment que, quels que soient les types de violences (hormis les abus sexuels), les médecins généralistes qui travaillent en réseau sont davantage confrontés aux violences, sans doute parce qu'ils sont plus alertés et sensibilisés. Ainsi, la prévalence des violences constatées (au moins un cas par mois) est de 66,6 % pour les violences au travail chez les médecins participant à un réseau contre 58,8 % chez ceux n'appartenant à aucun réseau, de 55,0 % versus 47,5 % pour les violences conjugales et de 45,9 % versus 35,6 % pour les violences familiales.

#### **Abus sexuels**

En ce qui concerne les abus sexuels, la grande majorité des médecins généralistes (63,9 %) déclarent ne jamais en observer dans leur exercice quotidien. 36,1 % y sont confrontés mensuellement et 8,6 % (11,6 % des médecins femmes, 7,8 % des médecins hommes) rapportent au moins un cas par mois. Selon les données de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas), 5 500 abus sexuels auraient été repérés en France en 2000 (6). Ces chiffres ne reflètent naturellement qu'une partie des réalités.

D'après l'enquête ACSF de 1992 (10) ou le Baromètre santé 2000 (11), la prévalence des violences sexuelles déclarées au cours de la vie oscille autour de 5 % dans toutes les générations de femmes et de 1 % chez les hommes.

L'enquête Enveff 2000 auprès de femmes âgées de 20 à 59 ans apporte un éclairage plus spécifique sur les différents types de violences à caractère sexuel subies (7). Les contraintes sexuelles déclarées varient entre 2,9 % dans l'acception étroite de viol (3,3 % par analogie<sup>3</sup> dans le Baromètre santé 2000 sur les femmes de 20 à 54 ans) à 11,4 % dans l'acception large d'attouchements, de tentatives de viol et de viols. La répartition selon l'âge au premier rapport sexuel forcé montre que



## la santé en chiffres

plus du tiers (37,3 %) de ces rapports se produisent avant 16 ans (11).

L'ensemble de ces résultats illustre tout l'intérêt de la mise en place d'un dispositif d'enquêtes périodiques tant en population générale qu'auprès des professionnels de santé pour refléter un suivi des diverses formes de violences subies et constatées. Toutefois, la complexité des terminologies et des concepts devrait amener à « spécifier » plus finement au plan qualitatif les différents types de violences repérés dans les différentes enquêtes.

#### Colette Ménard

Pyschosociologue, conseiller technique, à la direction des Affaires scientifiques de l'INPES.

### ▶ Références bibliographiques

(1) Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dix ans de conditions de travail dans l'Union européenne. Bruxelles, 2001.

(2) Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques. Résultats des enquêtes conditions de travail de 1984, 1991 et 1998. Les dossiers de la Dares, 1999 et 2000. Paris: La Documentation française.

(3) Arnaudo B., Magaud-Camus I., Sandret N., et al. L'exposition aux risques et aux pénibilités du travail de 1994 à 2003. Premiers résultats de l'enquête Sumer 2003. Dares, Premières informations, premières synthèses, n° 52, 1° décembre 2004.

(4) Dejours C., Hubault F. In: Rapport du HCSP, p. 100. Interventions dans l'Avis du Conseil économique et social sur le harcèlement moral au travail en date du 11 avril 2001.

(5) Violences et santé. Rapport de l'enquête réalisée par l'institut BVA à la demande du HCSP, mars 2004. In : Rapport Violences et santé. HCSP, mai 2004 ; Annexe : p. 155-213. (6) Haut Comité de la santé publique. *Rapport Violences et Santé*. Paris, HCSP : mai 2004, 191-213.

(7) Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff). Secrétariat d'État aux Droits des femmes et à la Formation professionnelle, Paris, 2000.

(8) Morvant C., Lebas J., Chauvin. Prise en charge de la violence conjugale en médecine générale, un état des lieux des pratiques en lle-de-France. Paris : Institut de l'humanitaire, 2000. (9) Henrion R. Les femmes victimes de violences conjugales, le rôle des professionnels de santé. Rapport. Ministère de la Santé, février 2001.

(10) Spira A., Bajos N., le groupe ACSF. Les comportements sexuels en France. Paris: La documentation française, 1993.

(11) Lagrange H. Échanges de coups, prises de risques, rapports sexuels forcés. Baromètre santé 2000, vol. 2, résultats. Vanves: CFES, coll. Baromètres, 2001: 189-204.

<sup>1.</sup> Enquête aléatoire par téléphone auprès d'un échantillon de 2 057 médecins généralistes.

<sup>2.</sup> Question : « D'après votre expérience, combien de fois en moyenne par mois êtes-vous confronté à des cas de : violences conjugales / violences familiales / violences et harcèlement au travail / abus sexuels ? » 3. Rapport forcé.